

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3282

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise à disposition de personnel

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Olivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palēja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3282**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Mise à disposition de personnel**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans un souci de coordination, il apparaît judicieux d'assurer le pilotage unique de la direction des assemblées et de la vie institutionnelle (DAVI) de la Communauté urbaine de Lyon et de la direction du secrétariat général de la Ville de Lyon par le biais de la mise à disposition partielle de l'actuel directeur de la DAVI.

La direction du secrétariat général de la Ville de Lyon regroupe la direction des assemblées, la direction des ressources documentaires ainsi que la mission organisation et méthodes. Elle compte 24 agents (la DAVI en comptant pour sa part 30).

Ce choix d'un pilotage unique vise essentiellement à :

- garantir le bon ordonnancement du processus délibératif et assurer sa coordination avec celui de la Communauté urbaine, notamment dans le contexte de la fin de l'actuel mandat,
- assurer l'interface avec le cabinet du Maire pour la préparation des séances du Conseil municipal,
- conduire les projets communs Ville de Lyon-Communauté urbaine en matière de processus délibératif (évolution des progiciels et équipement informatique des élus notamment).

Les modalités de ce pilotage unique passent par la mise à disposition partielle de l'actuel directeur de la DAVI auprès de la Ville de Lyon pour y exercer les fonctions de directeur du secrétariat général, et ce pour une durée de 2 ans à compter du 1er novembre 2012. Il sera placé, dans ce cadre, sous l'autorité du directeur général des services de la Ville de Lyon.

Cette mise à disposition, régie par les articles 61 et suivants de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale nécessite la signature d'une convention entre la Communauté urbaine et la Ville de Lyon prévoyant, notamment, le remboursement par la Ville de la partie de la rémunération et des cotisations liées à l'exercice des fonctions auprès de cette dernière.

La mise à disposition portera sur 40 % du temps de travail de l'agent, soit 2 jours hebdomadaires.

En vertu de l'article 61 3° alinéa de la loi précitée, l'organe délibérant doit être préalablement informé de toute mise à disposition. C'est le sens du présent rapport ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de mise à disposition partielle de l'actuel directeur des assemblées et de la vie institutionnelle (DAVI) au sein de la Ville de Lyon à compter du 1er novembre 2012.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les recettes correspondant au remboursement du salaire de l'agent mis à disposition seront inscrites au budget principal - exercices 2012 et suivants - opération n° OP28O2401 - compte 70845 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.